

s/c HOTEL DU 2 FÉVRIER

B. P. 131 LOME - TOGO

Tél. (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 66

RAPPORT N° 15 : SEANCE DU VENDREDI 26 JUILLET 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le vingt six juillet ; la Conférence Nationale a poursuivi ses travaux en séance plénière. Ouverte à 15 heures 30 minutes, la séance a débuté avec un message du Président du Présidium qui, une fois encore a demandé aux délégués d'éviter la violence verbale et de garder aux travaux une certaine sérénité. Reconnaisant que la famille nationale représentée à la Conférence Nationale n'est pas au complet, Monseigneur KPODZRO a lancé un nouvel appel à l'Armée et aux Forces de l'ordre et de sécurité afin qu'elles reviennent se joindre aux autres Togolais pour la construction de la Nation.

Le Président proposa ensuite un ordre du jour en trois points approuvé par l'Assemblée :

- 1° Rapport de la séance du 25 juillet 1991,
- 2° Suite des communications,
- 3° Divers.

Après lecture et adoption du rapport de la séance précédente, amendé, le Président porta à la connaissance de l'assemblée, la décision prise par le Présidium qui exige désormais le dépôt préalable d'un résumé avant toute communication.

La liste des communications fut ensuite ouverte avec celle du Corps des Professionnels de la Comptabilité. Monsieur Lucas Kodjo AFANTCHAO, porte-parole dudit Corps, après un bref aperçu sur le régime Eyadéma, a relevé les divers maux qui rongent la société togolaise depuis près d'un quart de siècle.

Définissant le régime comme un coup d'Etat permanent, l'orateur a stigmatisé les abus du pouvoir et les méthodes peu recommandables dont s'est servi celui-ci pour se maintenir au pouvoir pendant plus de 24 ans. Il a ensuite mis l'accent sur les difficultés

rencontrées en matière d'informations, lorsqu'on entreprend une étude prospective dans le domaine économique et financier. La contribution du Corps des Professionnels de la Comptabilité pour un Togo prospère et juste s'est faite sous forme de propositions parmi lesquelles la réadaptation de la pression fiscale à la croissance économique, la réforme de la loi sur les entreprises privées, la réglementation de la profession d'expertise comptable, l'élaboration d'un plan comptable national, la création d'une cour des comptes et la stimulation de l'ardeur au travail des Togolais en mettant l'homme qu'il faut à la place qu'il faut.

Ce fut ensuite le tour de M. Barry Moussa BARQUE de prendre la parole au nom du Gouvernement pour présenter un bilan économique sommaire des vingt-quatre ans de règne du régime Eyadéma dont le souci aurait été dès les origines de bâtir un système économique solide et prospère. Tout en reconnaissant certains échecs qu'il a imputés surtout à la crise économique internationale, l'intervenant a procédé, chiffres à l'appui, à une analyse qui, à travers l'accroissement des recettes, le niveau des dépenses et l'importance des Investissements, a ressorti à notre pays une situation meilleure par rapport à d'autres pays sous-développés. Cette étude qui est projetée vers l'horizon 92 n'a pas manqué de faire quelques comparaisons avec les régimes précédents et d'énumérer les principales réalisations de ces 24 années de pouvoir tout en insistant sur le respect scrupuleux des prescriptions des Institutions Financières Internationales.

A cet instant, le Président devait prendre la parole une fois encore pour porter à la connaissance des délégués la décision prise par le Présidium en ce qui concerne le droit de réponse.

Il a également informé l'assemblée de la volonté du Présidium d'envoyer une lettre au Gouvernement afin de réclamer le rétablissement dans le prochain numéro du Journal Officiel de

l'Acte n° 2 dans sa forme originale puisque le Gouvernement s'est permis de le modifier avant promulgation.

Après la suspension à 17 heures 25 minutes, la séance reprendra à 18 heures avec la communication de l'Association Togolaise des Femmes pour la Démocratie et le Développement (ATOFEDD) représentée par Maître Yawa Sika YOVO.

Après avoir rappelé le rôle important que la femme togolaise a joué dans la vie du Togo par son courage et son dynamisme, l'intervenant a montré comment le régime en place a abusé de la confiance de la femme en utilisant son soutien pour asseoir la dictature. Maître YOVO a ensuite précisé l'importance numérique des femmes togolaises et relevé les divers maux dont souffrent celles-ci qui sont souvent humiliées et blessées dans leur amour propre. L'ATOFEDD a appelé le futur Gouvernement à se pencher sérieusement sur le problème des femmes et proposer une série de remèdes parmi lesquels l'attribution immédiate de la nationalité à un enfant né d'une mère togolaise et le paiement des allocations familiales à l'épouse plutôt qu'à l'époux.

L'Association Togolaise de Lutte contre la Manipulation des Consciences (ATMLC) qui, par la voix de Monsieur AYEVA Souleymane, prendra la parole, va d'abord rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à l'avènement de la Démocratie. Après une définition de la manipulation des consciences à travers une énumération des divers cas, l'intervenant a déploré la répression sauvage des événements de juin 1991 à Sokodé dont il a salué la mémoire des victimes. Il a ensuite fait une série de propositions et demandé la clarification de la situation de Séyi MEMENE par la Conférence Nationale. L'intervenant a mis en garde les partis et associations contre la manipulation des consciences et les a invités à donner une place importante à l'éducation dans leurs activités démocratiques de manière à endiguer à jamais le tribalisme.

Pour terminer, l'ATLMC a tenu à dénoncer les tortionnaires de Mango et le lieutenant Adam SAKIBOU qui aurait été chargé de certaines basses besognes, avant de féliciter Monsieur ACOUETAY Mensan, Madame Ahlonkoba AITHNARD et Monsieur Komlanvi KLOUSSEY qui ont eu le courage de se désolidariser de l'équipe gouvernementale en approuvant l'Acte n° 3 de la Conférence.

Ce fut ensuite le tour du représentant du Monde Rural Kozah, Monsieur BATCHATI Bawubadi d'intervenir.

Celui-ci, après avoir salué la lutte pour la démocratie et rappelé que le Monde Rural Kozah est partie prenante de la marche vers la démocratie, a lancé un cri de détresse contre ce qu'il a appelé le "progrom dont sont victimes les Kabyè immigrés dans la région des Plateaux". Il a insisté particulièrement sur le fait que les succès et échecs du régime Eyadéma ne sont pas imputables aux seuls Kabyè mais à tout le monde et principalement à tous ceux qui, pour profiter de l'ouverture démocratique, ont retourné leur veste. L'orateur a aussi relevé que le tribalisme et le régionalisme ont une origine coloniale et se sont développés avec la crise économique et le développement inégal et déséquilibré des régions.

Pour terminer, le Monde Rural Kozah a souhaité une véritable réconciliation de tous les Togolais et invité la Conférence à se pencher sur les problèmes fonciers, de prix et de crédit agricoles, de même que les problèmes de la modernisation du secteur primaire, avant de remercier les préfectures qui auraient accordé protection et soutien aux Kabyè victimes d'agression.

Pour sa part, le Syndicat de l'Enseignement Supérieur du Togo (SEST) dont le porte-parole est Monsieur François GBEASSOR a déploré la volonté du régime en place de décimer l'intelligentsia et d'opposer Etudiants et Enseignants. Après s'être élevé contre la corruption du monde étudiantin, le SEST a précisé la remise

au Trésor du don de dix millions (10 000 000) de FCFA que lui a fait le Chef de l'Etat. L'intervenant a ensuite fustigé l'utilisation anarchique du domaine réservé à l'Université du Bénin, le manque de structures adéquates, les violations fréquentes des droits des enseignants souvent arrêtés ou licenciés pour les opinions émises, le manque de sécurité sur le campus, le non respect de l'autonomie et des franchises universitaires, la mauvaise organisation de l'Ecole Normale Supérieure, les événements malheureux de mars 1991 sur le campus universitaire.

Il a souhaité qu'une solution rapide soit trouvée à ces divers problèmes qui menacent gravement la vie universitaire.

Quant au représentant du Monde Rural WAWA, Monsieur ASSEMOUASSA OTCHO KOFFI, il a rappelé l'échec du parti unique sur la voie de l'unité nationale, appelé la démocratie multipartite de ses vœux avant de montrer l'échec de la SRCC, échec qui a été à l'origine de la plupart des maux qui frappent les planteurs de café et de cacao.

Il a souhaité que les produits agricoles soient achetés à juste prix et surtout que le paysan soit associé à la prise de décisions qui le concernent. L'intervenant mettra ensuite l'accent sur ce qu'il a appelé le "Drame de Béna-Développement", sur la négligence totale de la préfecture de WAWA et sur la confusion que font les métayers, pour la plupart Kabyè entre leurs droits et ceux des véritables propriétaires terriens aidés en cela par une administration à majorité kabyè, qui fait preuve de beaucoup d'arbitraire et de tribalisme.

Il a souhaité que soient trouvés des remèdes à toutes ces injustices.

Suspendue à 20 heures, la séance devait reprendre à 20 heures 45 minutes avec la communication de la Ligue Togolaise

des Droits de l'Homme (LTDH) qui, par la voix de M. KUAKOUVI Kuamvi, a fait un "bilan des Droits de l'Homme au TOGO de 1960 à 1991"

Dans ce bilan, la LTDH a précisé que bien que les constitutions successives de notre pays aient garanti aux citoyens les droits et libertés fondamentaux, les violations des Droits de l'Homme ont commencé dès l'avènement de la Première République et vont aller s'accroissant pour atteindre leur paroxysme sous la Troisième République. L'intervenant a expliqué cette situation par des facteurs politiques tels les modifications de la constitution, les fréquents remaniements ministériels, l'institutionnalisation de la violence et la confiscation de l'indépendance de la magistrature. La LTDH a souhaité l'avènement rapide d'un Etat de droit où la séparation effective des pouvoirs permettra de garantir réellement les droits et les libertés individuelles et collectives. La LTDH a fait une série de recommandations après avoir rappelé le rôle actif qu'elle a joué dans la prise de conscience nationale en matière des droits de l'Homme.

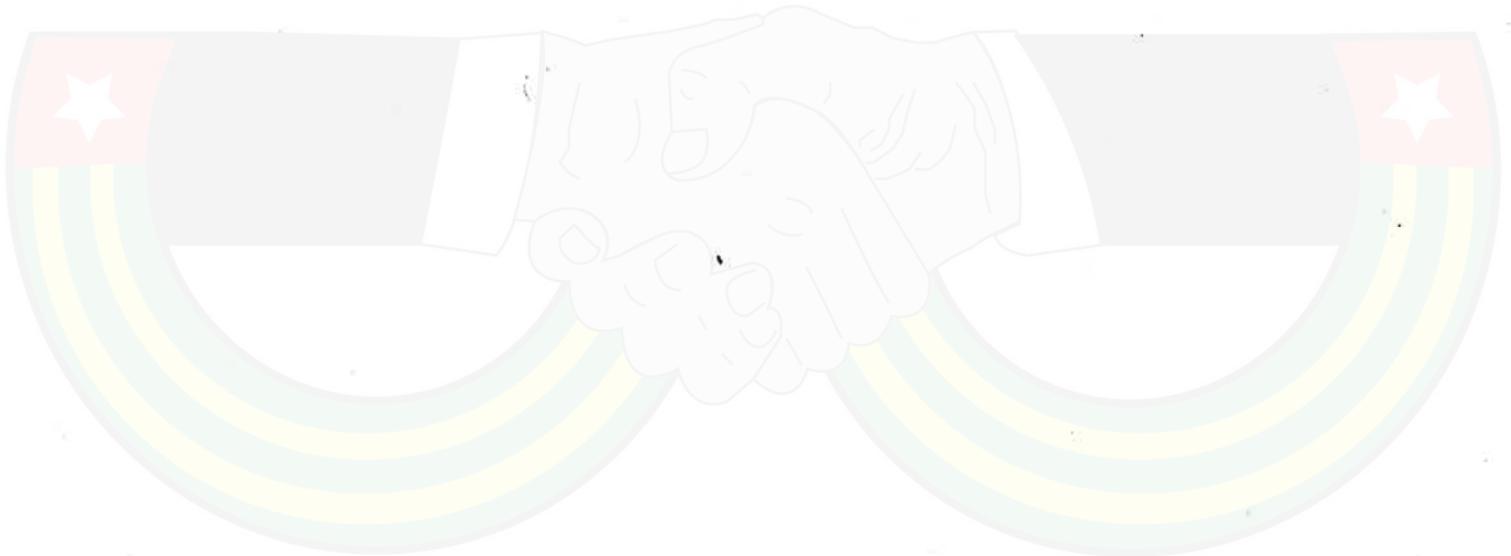
La parole fut ensuite donnée à deux victimes des violations des droits de l'homme, MM NAYONE Dindioque et CODJIE Komi Marcel, invitées par la LTDH pour éclairer l'Assemblée. M. CODJIE Marcel illustrera, exemples à l'appui, son incarcération à la prison de KASABOUA et les atrocités commises dans ces lieux. Les discussions qui se sont ouvertes après ce témoignage ont permis d'interpeller les Ministres de l'Intérieur, M. KOMLANVI, et des Affaires Etrangères, M. ADODO, qui ont demandé à procéder à des investigations afin de pouvoir donner des éclaircissements sur les faits allégués. Les autres personnes interpellées notamment MM. AGBETIAFA, KORTHO, MELEBOU, BATCHATI et AGBO Setodji ont déclaré ne rien savoir des atrocités commises dans ce lieu de détention. Quant à M. Abilébou OKANDAPEOU, il était absent. Les discussions se poursuivront jusqu'à la levée de la séance à

Avant cela, certains délégués n'ayant pas pu avoir la parole avant la minute de recueillement ont eu des comportements de nature à perturber cette période de silence et de prière.

Fait à Lomé, le 27 juillet 1991.

Le Rapporteur Général,

Me Jean Yaovi DEGLI.



www.cnstogo.com